

Commune de MARENLA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216205518-20221021-282022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2022

Affichage : 28/10/2022



DEPARTEMENT

Pas-de-Calais

ARRONDISSEMENT

Montreuil-sur-Mer

CANTON

Auxi-Le-Château

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un octobre à 19h30 le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal POCHOLLE, Maire, en suite de convocations en date du 18/10/2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Bruno Therry François procuration à Xavier Fourdinier.

Mme Cathy Delanoë est élue secrétaire de séance.

Objet : Attribution et versement de subvention COOPERATIVE SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil la possibilité de versée une subvention à la coopérative scolaire pour une participation au cirq o vent à l'école de Lespinoy

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

Coopérative scolaire de Marenla 100 €

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour copie conforme à l'original

Marenla, le 25/10/2022

Le Maire,
Pascal POCHOLLE

